

L'Opinion tranchée

# Les Français, l'héritage et les droits de succession

LEVÉE D'EMBARGO : JEUDI 25 AVRIL 2024 A 7H00

Sondage réalisé pour Challenge<sup>s</sup>

# Méthodologie



## Recueil

Enquête réalisée auprès d'un échantillon de Français interrogés par Internet les **11 et 12 avril 2024**.



## Echantillon

Echantillon de **1 005 Français**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

*La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.*

# Précisions sur les marges d'erreur

Chaque sondage présente une incertitude statistique que l'on appelle marge d'erreur. Cette marge d'erreur signifie que le résultat d'un sondage se situe, avec un niveau de confiance de 95%, de part et d'autre de la valeur observée. La marge d'erreur dépend de la taille de l'échantillon ainsi que du pourcentage observé.

Taille de l'Echantillon	Si le pourcentage observé est de ...					
	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,5	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

Lecture du tableau : Dans un échantillon de 1 000 personnes (lorsque l'ensemble des Français est interrogé), si le pourcentage observé est de 20% la marge d'erreur est égale à 2,5% : le pourcentage réel est donc compris dans l'intervalle [17,5 ; 22,5].



## « L'œil du sondeur »

*Les enseignements du sondage par Gaël Sliman, président d'Odoxa*

**L'impôt sur l'héritage est le plus impopulaire de tous... y compris auprès de ceux qui ont peu de risques de le payer**

1) Si certains impôts sont perçus comme légitimes – celui sur les sociétés (81%), l'IFI (79%) ou même l'IR (73%) – d'autre, sont nettement plus impopulaires. C'est le cas de la CSG (injustifié pour 59% des Français) et surtout des droits de succession (77%)

2) C'est d'ailleurs un impôt si impopulaire que les Français demandent unanimement qu'il soit baissé plutôt qu'augmenté : 84% pensent qu'il faudrait diminuer l'impôt sur l'héritage contre seulement 13% qui pensent qu'il faudrait l'augmenter

3) Même s'ils savent qu'ils ont peu de risques d'avoir à payer eux-mêmes des droits de succession, **les Français demeurent fermement opposés au principe de leur augmentation.**

En effet, une fois que l'on explique aux interviewés que la majorité des successions sont exonérées d'impôts, **79% d'entre eux restent opposés à toute augmentation** de l'impôt sur l'héritage. Et cette information ne fait guère « bouger les lignes » : les personnes favorables à leur augmentation passent de 13% dans la formulation de question précédente (sans cette précision) à 20% (**seulement 7 points de hausse**) dans la formulation de question précisant que peu de ménages ont à les payer



## « L'œil du sondeur »

*Les enseignements du sondage par Gaël Sliman, président d'Odoxa*

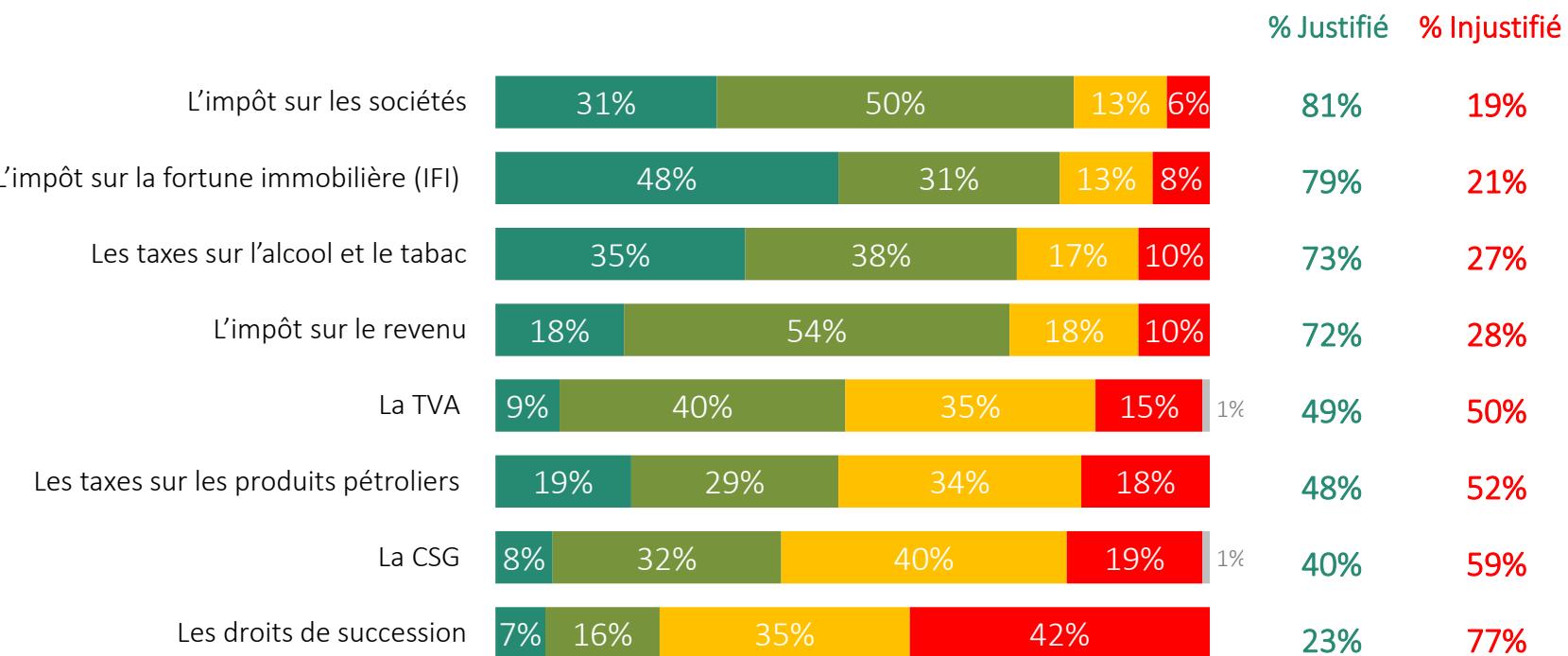
- 4) Une majorité de 55% de Français demeure opposée à ce que l'on puisse déshériter ses enfants... mais la part de ceux qui y sont favorables a bondi de 14 points en 12 ans : 45% aujourd'hui vs 31% en 2012
- 5) 53% des Français ne savent pas comment organiser leur épargne pour réduire les droits de succession que leurs enfants auront à payer
- 6) En tout cas il est un produit qui est bien perçu comme le principal bouclier pour limiter l'impôt sur l'héritage : l'assurance-vie ! Elle écrase tous les autres placements en étant perçue comme le meilleur moyen de limiter les droits de succession

# *Résultats du sondage*

Si certains impôts sont perçus comme légitimes – celui sur les sociétés (81%), l'IFI (79%) ou même l'IR (73%) – d'autre, sont nettement plus impopulaires. C'est le cas de la CSG (injustifié pour 59% des Français) et surtout des droits de succession (77%)



Pour chacun des impôts suivants, dites-nous si vous le trouvez justifié ou injustifié ?



C'est d'ailleurs un impôt si impopulaire que les Français demandent unanimement qu'il soit baissé plutôt qu'augmenté : 84% pensent qu'il faudrait diminuer l'impôt sur l'héritage contre seulement 13% qui pensent qu'il faudrait l'augmenter



Au sujet de l'impôt sur l'héritage, quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ?

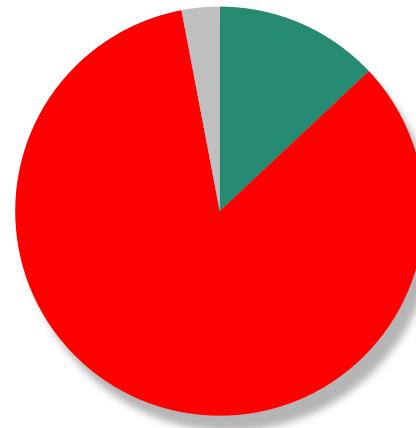
L'impôt sur l'héritage devrait diminuer car il faut permettre aux parents de transmettre le plus de patrimoine possible à leurs enfants

**84%**

(NSP)  
3%

L'impôt sur l'héritage devrait augmenter car les héritages entretiennent les inégalités sociales

**13%**



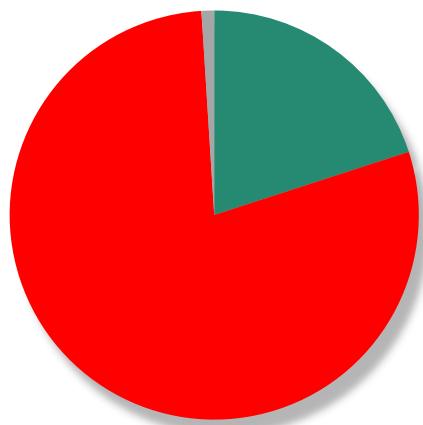
# Même si on leur rappelle qu'ils ont peu de risques d'avoir à payer eux-mêmes des droits de succession, 79% des Français demeurent fermement opposés au principe de leur augmentation



*En France, la majorité des successions sont exonérées d'impôts car elles portent sur des montants inférieurs au seuil de 100 000 euros. Au-delà de cette somme s'applique un barème progressif par tranche.*

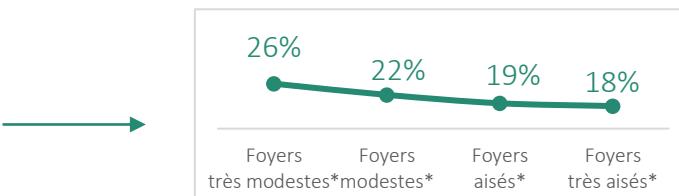
Ayant en tête ces informations, pensez-vous qu'il faudrait diminuer ou augmenter l'impôt sur l'héritage (droits de succession) ?

L'impôt sur l'héritage devrait être diminué  
**79%**



L'impôt sur l'héritage devrait être augmenté  
**20%**

(NSP)  
1%



Même s'ils savent qu'ils ont peu de risques d'avoir à payer eux-mêmes des droits de succession, **les Français demeurent fermement opposés au principe de leur augmentation**. En effet, une fois que l'on explique aux interviewés que la majorité des successions sont exonérées d'impôts, **79% d'entre eux restent opposés à toute augmentation** de l'impôt sur l'héritage. Et cette information ne fait guère « bouger les lignes » : les personnes favorables à leur augmentation passent de 13% dans la formulation de question précédente (sans cette précision) à 20% (**seulement 7 points de hausse**) dans la formulation de question précisant que peu de ménages ont à les payer.

\* Foyers très modestes : revenu net mensuel < 1 500€

Foyers modestes : revenu net mensuel entre 1 500€ et 2 499€

Foyers aisés : revenu net mensuel entre 2 500€ et 3 499€

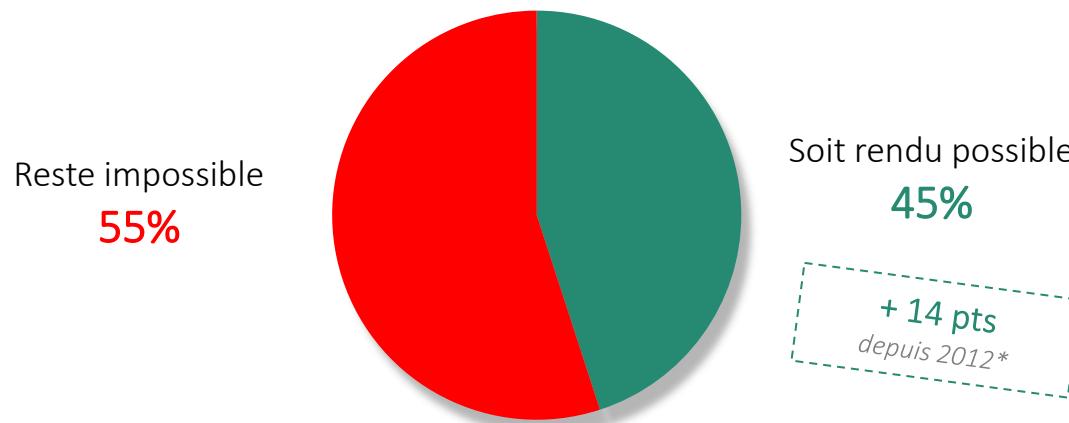
Foyers très aisés : revenu net mensuel > 3 500€

Une majorité de 55% de Français demeure opposée à ce que l'on puisse déshériter ses enfants... mais la part de ceux qui y sont favorables a bondi de 14 points en 12 ans : 45% aujourd'hui vs 31% en 2012



*Aujourd'hui, en France, il est impossible de déshériter entièrement l'un de ses enfants.*

*Vous personnellement, à l'avenir, préféreriez-vous que cela soit rendu possible ou que cela reste impossible ?*





53% des Français

ne savent pas comment organiser leur épargne pour réduire les droits de succession que leurs enfants auront à payer



Vous-même, diriez-vous que vous savez comment organiser votre épargne pour réduire les droits de succession que vos enfants auront à payer ?

Oui, et vous avez commencé à organiser votre épargne dans ce sens

19%

Oui, vous ne l'avez pas encore fait mais vous envisagez de le faire

27%

Oui, mais vous n'envisagez pas de le faire

8%

Non

45%

(NSP)

1%

**Déficit d'information :**  
**53% des Français**  
**ne savent pas comment**  
**organiser leur épargne**  
pour réduire les droits de  
succession que leurs  
enfants auront à payer

En tout cas il est un produit qui est bien perçu comme le principal bouclier pour limiter l'impôt sur l'héritage : l'assurance-vie ! Elle écrase tous les autres placements en étant perçue comme le meilleur moyen de limiter les droits de succession



Selon vous, quel est le meilleur placement pour limiter l'impôt sur l'héritage (droits de succession) ?

